

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES
POLITIQUES ET SOCIALES DE LILLE
**MASTER 2 URBANISME ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

SPECIALITES

Professions
immobilières,
construction et
urbanisme

Droit de
l'environnement et
du développement
durable

RESPONSABLE

M. le Pr GROS



Master 2 Urbanisme et Développement Durable

ENSEIGNEMENTS DU PREMIER SEMESTRE

3 Cours obligatoires (60h) à choisir parmi:	3 Séminaires obligatoires (60h) à choisir parmi:
<p>Droit de l'urbanisme</p> <p><i>Monsieur FORGEOIS</i> Avocat</p> <p>Propriété immobilière</p> <p><i>Monsieur DUTRIEUX</i> MCF associé</p> <p>Normes et développement durable</p> <p><i>Monsieur GROS</i> Professeur des Universités</p> <p>Droit institutionnel et matériel de l'environnement</p> <p><i>Monsieur DEHARBE</i> MCF</p>	<p>Droit de l'eau</p> <p><i>Monsieur ARZUL</i> Directeur régional Voies navigables de France</p>
	<p>Méthologie de la recherche (droit et risque)</p> <p><i>Monsieur CATTOIR-JONVILLE</i> Professeur des Universités</p>
	<p>Ecosysteme et protection de l'environnement</p> <p><i>Monsieur GAUTHIER</i> Professeur des Universités</p>
	<p>Politiques publiques régionales</p> <p><i>Monsieur. JOIGNAUX</i> Chargé de mission région</p>
	<p>Contentieux du droit des sols</p> <p><i>Monsieur SAVOYE</i> Professeur émérite</p>
	<p>Droit des énergies renouvelables (droit administratif et financier de l'aménagement du territoire)</p> <p><i>Monsieur DEHARBE</i> MCF</p>

ENSEIGNEMENTS DU SECOND SEMESTRE

spécialité droit de l'environnement et du développement durable

1 Cours obligatoire (20h)	4 Séminaires obligatoires (80h) à choisir parmi
Droit international et communautaire de l'environnement <i>Monsieur MEUNIER</i> <i>Professeur des Universités</i> <i>Madame LALY-CHEVALIER</i> <i>MCF</i>	Droit des installations classées <i>Monsieur DEHARBE</i> <i>MCF</i>
	Financements publics et fiscalité de l'environnement (déchets, sites et sols pollués) <i>Monsieur BAUDU</i> <i>MCF</i>
	Cas pratique sur la base d'un dossier réel et complet <i>Monsieur SCHNEIDERMAN</i> <i>Directeur Conseil Régional NPDC</i>
	Contentieux administratif et environnement <i>Monsieur LEPERS</i> <i>Professeur associé</i>
	Contentieux judiciaire de l'environnement (éléments fondamentaux des sciences de l'environnement). <i>Madame LE PRAT</i> <i>Avocate</i>

ENSEIGNEMENTS DU SECOND SEMESTRE

spécialité professions immobilières, construction et urbanisme

1 Cours obligatoire (20h)	4 Séminaires obligatoires (80h) à choisir parmi:
Economie et financements immobiliers <i>Madame LOOCK</i> <i>Notaire</i>	Responsabilité du constructeur <i>Monsieur OPILA</i> <i>Avocat</i>
	Expertise foncière <i>Monsieur MARTEL</i> <i>Expert immobilier</i>
	Contentieux des travaux publics <i>Madame DELGORGUE</i> <i>Avocate</i>
	Assurance construction <i>Monsieur LORTHIOIS</i> <i>Avocat</i>
	Contentieux de l'urbanisme (protection juridique de l'environnement) <i>Madame HICTER</i> <i>Avocate</i>
	Fiscalité immobilière <i>Monsieur LOCUFIER</i> <i>Administration fiscale</i>

I - CETTE FORMATION S'ADRESSE :

- ⇒ Aux étudiants titulaires d'un Master 1 ou, à titre transitoire, d'une Maîtrise (Droit Public, Droit Privé, A.E.S., Sciences Économiques, Gestion, Aménagement...) ou du diplôme I.C.H. Mention Assez Bien.
- ⇒ Aux professionnels désirant suivre une formation de haut niveau en matière d'Urbanisme, d'Aménagement local du Territoire et de la Construction (fonctionnaires nationaux et territoriaux; agents publics de catégorie A : responsables de S.E.M. d'aménagement et de construction; cadres supérieurs des professions de l'immobilier des secteurs privé, public ou social ...)
- ⇒ Aux personnes qui s'intéressent à la gestion des Collectivités Territoriales en matière d'occupation de l'espace territorial (élus).

II - OBJET DE CE PARCOURS :

Il est de former les auditeurs aux instruments et aux procédures d'élaboration des documents d'occupation des sols, aux montages de projets publics ou privés d'aménagement et d'urbanisme, à la prise en compte des préoccupations de sauvegarde de l'environnement, à l'élaboration des documents environnementaux (études d'impact, enquêtes) au droit des installations classées, aux procédures collatérales (procédures collectives, constats d'infraction...)

Quatre dimensions ont été retenues :

- juridique
- économique
- technique et écologique
- fiscale et financière

III - DÉBOUCHÉS :

- Fonction publique territoriale
- Chargés de mission des Administrations Départementales et Régionales
- Cadres de Sociétés d'Économie Mixte et d' Organismes de logement social
- Attachés fonciers
- Chargés d'études de Sociétés parapubliques
- Attachés de direction de Sociétés de Construction ou de Promotion Immobilière ou Chef de leur service juridique
- Responsables du Service Expansion , des Services Immobiliers d'établissements bancaires, des compagnies d'assurances, de la grande distribution etc...
- Agences Immobilières, Administrateurs de Biens
- Carrières juridiques et judiciaires (notaires, avocats spécialisés)
- Cabinets d'architectes, d'expertise, de géomètres ; secteur associatif
- Expertise foncière
- Responsable de programmes immobiliers
- Juriste dans un Cabinet d' Expertises immobilières
- Responsable de services d'urbanisme

IV - INSCRIPTION

- Examen du dossier de candidature
- Éventuellement, entretien ou examen de culture juridique générale

En ce qui concerne les candidats étrangers, outre les conditions générales d'une inscription à l'Université (cf règlement particulier) :

- contrôle d'équivalence de l'original du diplôme
- contrôle de connaissance de la langue et du Droit Français.

V - ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements se déroulent sur une année universitaire complète, incluant 2 semestres de 120 heures d'enseignement chacun .En outre, les étudiants doivent effectuer un stage

Urbanisme : Cette formation étant destinée à des auditeurs , tant en formation initiale que continue, les enseignements sont dispensés à partir de 18 ou 16 heures en semaine et le samedi matin, selon le tableau affiché dans les locaux de l'ICEU.

Environnement : Les cours sont organisés dans la journée.

VI

- STAGE

Une convention de stage est nécessaire : s'adresser à Mademoiselle LEMIRE, Bureau A3-07 .

Professions Immobilières : d'une durée de huit à dix semaines (le double à mi-temps) selon les entreprises ou collectivités et les disponibilités des stagiaires ,il s'effectuera au premier ou au second semestre ou à cheval sur les deux sous la direction du chef de service et le contrôle du directeur de stage. Ce dernier appartient au corps enseignant du Master .

Droit de l'environnement : d'une durée de 12 semaines environ, il s'effectuera au second semestre sous la direction du chef de service et le contrôle du directeur de stage. Ce dernier appartient au corps enseignant du Master

En outre, les étudiants qui ont choisi ce parcours devront effectuer un cas pratique sur la base d'un dossier ICPE réel et complet.

Le stage est sanctionné par un rapport, assorti de l'avis du chef de service, noté par le directeur de stage au titre de l'unité d'enseignement professionnel .

VIII - CORPS ENSEIGNANT

- Guy ARZUL, Chef de la cellule gestion du domaine, Voies Navigables de France
- David DEHARBE, Maître de Conférences à la Faculté des sciences juridiques de Lille , Avocat au Barreau de Lille
- Eric FORGEOIS, Avocat au Barreau de Lille

- Manuel GROS, Professeur à la faculté des Sciences Politiques, Juridiques et Sociales, Doyen honoraire de la Faculté Alexis de Tocqueville, Avocat au Barreau de Lille
- Guy JOIGNAUX, Directeur délégué de l'I.N.R.E.T.S. Docteur ès Sciences Économiques
- Nathalie LOOCK, Notaire
- Bernard LOCUFIER , Inspecteur principal des impôts
- Jean-Jacques MARTEL , Expert foncier, Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Douai
- Damien DUTRIEUX, Maître de Conférences associé à la faculté des Sciences Politiques, Juridiques et Sociales
- Patrick MEUNIER, Professeur à la faculté des Sciences Politiques, Juridiques et Sociales
- Vincent CATTOIR-JONVILLE, Professeur à la faculté des Sciences Politiques, Juridiques et Sociales
- Richard OPILA, Avocat au Barreau de Lille
- Arnaud GAUTHIER, Professeur à Lille 1
- José SAVOYE, Professeur émérite de Droit Public, Président Honoraire de l'Université de Lille 2, Avocat au Barreau de Lille.
- Serge SCHNEIDERMAN, Directeur du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais
- Aurélien BAUDU, Maître de Conférences à la faculté des Sciences Politiques, Juridiques et Sociales
- Jacques LEPERS, Professeur associé à la faculté des Sciences Politiques, Juridiques et Sociales
- Maï LE PRAT, Avocate au Barreau de Paris
- Juliette DELGORGUE, Avocate au barreau de Lille
- Héloïse HICTER, Avocate au barreau de Lille
- Thierry LORTHIOIS, Avocat au barreau de Lille

IX - MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DE VALIDATION DES SEMESTRES

⇒ 1° SEMESTRE

- Contrôle continu des connaissances portant sur les 3 séminaires choisis, chaque note / 10. Total / 30.
- Une dissertation écrite d'une durée de trois heures portant sur l'un des trois enseignements théoriques choisis par l'étudiant ./20

L'examen aura lieu courant mars.

⇒ 2° SEMESTRE

- Contrôle continu des connaissances portant sur les 4 séminaires choisis, chaque note / 10. Total / 40.

- Une interrogation orale, sur le cours du trimestre /10

⇒ *UNITE PROFESSIONNELLE*

- Rapport de stage ou Mémoire
- Cas Pratique (Environnement)
- Les notes obtenues à l'intérieur de chaque semestre se compensent selon une pondération fixée par le règlement des études..
- Les deux semestres doivent être validés séparément pour valider le Master.
- Aucune compensation n'est possible entre les notes des deux semestres du parcours.

⇒ *RÉGIME SALARIÉ*

- Les étudiants exerçant une activité professionnelle peuvent préparer le parcours en deux ans sur demande de leur part lors de l'inscription.
- Dans ce cas, la première année, ils subiront un contrôle des connaissances portant sur la moitié des matières de chaque semestre.
- Les étudiants salariés exerçant une profession dans le domaine de l'Aménagement, l'Environnement, l'Urbanisme, la Construction ou l'Immobilier sont dispensés du stage.

*X - TARIFS D'INSCRIPTION **

- **ÉTUDIANTS** : droits réglementaires.
- **SALARIÉS** à titre individuel : 900 Euros pour une formation en un an ou 550 Euros par an pour ceux qui optent pour le régime en deux ans.
- Le tarif d'inscription dans le cadre d'une convention de FORMATION CONTINUE a été fixé à 2700 Euros ou 1650 Euros (formation en deux ans) par an .

Le dossier peut être envoyé : dans ce cas, votre demande sera accompagnée d'une enveloppe format 23x32 portant indication de votre adresse et affranchie au tarif de 1.11 Euros.

** Sous réserve de modifications survenues en cours d'année.*

S'ADRESSER À :

I.C.E.U.

**Batiment A - 2° étage
Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales
1, Place Déliot - B.P. 629
59024 LILLE CEDEX
Métro : Porte de Douai**
